

Une politique industrielle de sécurité ambitieuse à horizon 2025 pour la France

A l'heure où les menaces sont toujours plus nombreuses, et toujours plus présentes, le développement des industries de sécurité répond au double enjeu de protection des entreprises, des citoyens et de la Nation, d'une part, et économique, d'autre part, la filière des industries de sécurité représentant aujourd'hui 300 000 emplois pour un chiffre d'affaire cumulé de 30 Md€ par an pour le secteur marchand avec des perspectives de croissance de 5% par an en moyenne d'ici 2020.

Afin de donner à la France les moyens de répondre à ces enjeux, le Premier ministre a installé en 2013 le *comité de filière des industries de sécurité* (CoFIS) permettant, dans le cadre d'un dialogue public-privé renouvelé, la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action ambitieux et collectif.

La définition d'une politique de sécurité, partagée entre les acteurs, est essentielle pour tracer la route que la filière devra parcourir dans les années à venir pour se positionner au meilleur niveau de la compétition internationale. La filière industrielle de sécurité a ainsi décidé de se doter d'objectifs simples, clairs et partagés à l'horizon 2025 :

- Doubler le chiffre d'affaires de la filière
- Créer 75 000 nouveaux emplois qualifiés
- Maintenir un taux de croissance à l'export supérieur au taux de croissance national
- Couvrir l'intégralité des technologies identifiées comme « critiques » par des offres nationales ou européennes

Pour atteindre ces objectifs la France doit mobiliser le potentiel national en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de formation et les leviers de soutien de sa politique économique sur le territoire national, comme au niveau international. Elle s'organisera autour de projets emblématiques fédérateurs, notamment au profit des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Elle doit ainsi renforcer la structuration de sa filière de sécurité, favoriser la mise en réseau des acteurs innovants, exploiter les dispositifs de soutien en matière de recherche et d'innovation, développer l'expérimentation et favoriser la mise en place de projets pilotes. Elle doit s'organiser pour renforcer le soutien à l'export des technologies, services et systèmes de sécurité. Elle mènera un travail d'identification et de soutien des technologies critiques et œuvrera pour le développement de formations et de schémas de certification ou de labellisation adaptés. Elle anticipera les évolutions des technologies, des usages, des services et des modèles d'affaires pour être un moteur du développement, de la croissance, voire de la révolution, des industries de sécurité.

Ces objectifs s'incarneront au travers de **5 grandes ambitions à horizon de l'année 2025**.

La France sera reconnue comme le meilleur environnement, en Europe, pour l'accueil, la croissance et la consolidation des start-up (et des PME innovantes) de la sécurité

Si la France compte aujourd'hui d'indéniables atouts et opportunités pour le développement des start-up et PME innovantes dans le secteur de la sécurité et peut revendiquer plusieurs « pépites » dans ce secteur, il apparaît aujourd'hui indispensable d'augmenter très significativement le nombre de start-up et de scale-up spécialisées dans l'offre de produits et services de sécurité. La France doit développer les structures d'accueil et moyens de financement adaptés à ces acteurs et favoriser le soutien et l'accompagnement des jeunes pousses de la sécurité.

La France sera un *leader* mondial dans le domaine des *safe cities*

La sécurité de la ville intelligente (mais aussi des territoires) répond à l'objectif de maîtriser la sécurité de zones urbaines de plus en plus denses et interconnectées, dans un contexte de forte évolution des fonctionnalités et performances permise par l'essor du numérique. Les attentes sociétales en matière de sécurité sont aussi devenues plus importantes face à des risques et menaces de plus en plus aigus. Pour se positionner comme l'un des *leaders* mondiaux en matière de sécurité de la ville intelligente, les entreprises françaises se démarqueront par une approche particulièrement efficace s'imposant comme un standard de fait, voire déclinée en norme internationale, qui se distinguera notamment par :

- une conception permettant de satisfaire les impératifs de gouvernance multi-acteurs et les problématiques de partage de données ;
- une maîtrise de la protection des données sans compromis sur l'efficacité opérationnelle des systèmes ;
- une spécialité de solutions intégrant les technologies de l'IoT et du *big data*.

La France sera un *leader* mondial de la cybersécurité et de la sécurité de l'Internet des objets

Pays pionnier en matière d'internet des objets, qui irrigue progressivement l'ensemble de son tissu industriel, la France possède déjà de très nombreuses start-up et PME innovantes en matière d'objets connectés et d'Internet des objets (IoT). Il importe néanmoins aujourd'hui de renforcer la prise en compte des problématiques de sécurité dans ce domaine. Pour se poser en *leader* de la sécurité des objets connectés et développer un nouvel axe pour sa propre croissance, la filière française de sécurité doit fournir des solutions adaptées à la protection des infrastructures, des systèmes, des réseaux ou des individus (et de leurs données personnelles) exploitant l'internet des objets.

La qualité, la performance, la confiance et l'innovation des offres françaises seront reconnues internationalement. La « marque » France dans le secteur de la sécurité sera au moins aussi connue que celle des nations *leaders* du domaine

Dans un contexte de concurrence internationale où de nombreux pays disposent de marques fortes, la France doit démontrer et promouvoir une identité forte et différenciée. La « marque » France doit assoir une image forte d'excellence en matière de sécurité des données, qui pourrait, dans certains

cas, s'appuyer sur sa culture particulièrement développée en matière de protection des données personnelles. De manière assez similaire, il semble naturel d'associer la notion de « confiance » à l'offre nationale en matière de sécurité. La France s'appuiera sur ces priorités d'excellence pour valoriser la « marque » France et communiquer, notamment à l'export, sur la base d'exemples concrets et incontestables.

La France sera le moteur de la mise en place d'une autonomie européenne sur les segments clés de sécurité.

Il est important que l'Europe se dote d'une politique industrielle en matière de sécurité et de cybersécurité. C'est une condition essentielle pour associer l'industrie à la politique de protection de l'Union européenne face aux menaces et aux risques sécuritaires qui pèsent sur notre continent : terrorisme, changement climatique, lutte contre la criminalité organisée et cybercriminalité notamment. La France doit être force de proposition, notamment en matière de grands programmes d'équipements européens (portant par exemple sur la sécurisation de l'espace Schengen ou la protection des infrastructures de transport ou d'énergie), mais aussi pour la mise en place d'une politique d'autonomie stratégique européenne sur les technologies critiques de sécurité et de cybersécurité.
